

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1214-sans-papiers-expulsions-droit-d.html>

Sans-papiers, Expulsions, Droit d'asile

- Thèmes généraux - Immigration, Sans-Papiers -



Date de mise en ligne : lundi 28 mai 2007

Paris-Bamako : voir l'article ici : <http://bp44036.over-blog.com/article-6702455.html>

Ecrit le 25 février 2008

Droit d'asile EN PERIL !

La chasse aux personnes sans papiers ne suffit pas, Sarkozy s'attaque également au droit d'asile.

Les barrières établies par l'Europe forteresse maintiennent à distance les demandeurs d'asile ; on les empêche de parvenir au pays d'accueil !

En France :

â€“ 9 demandes d'asile sur 10 sont refusées.

â€“ Les budgets concernant l'asile sont fortement diminués.

â€“ Moins de logements.

â€“ La domiciliation des Demandeurs d'Asile est parfois suspendue.

â€“ La suppression des services d'accueil départementaux des demandeurs d'asile est engagée : ces services sont (ou seront) régionalisés....

La coordination Grand Ouest de soutien aux personnes sans papiers appelle à un rassemblement mercredi 25 février 18 h devant la sous-préfecture de Châteaubriant

Ecrit le 4 mars 2009

Droit d'asile

On dit que la France est une terre d'asile, pourtant en 2007, on refuse le statut de réfugié à 9 personnes sur 10 qui en font la demande (hors mineur â€” source OFPRA qui est l'office français pour réfugiés et apatrides). Les politiques actuelles (françaises et européennes) refoulent de plus en plus de personnes en demande de protection. D'abord, parce que le droit d'asile est de plus en plus « externalisé », ce qui veut dire que l'on cherche à transférer aux pays de transit (pays limitrophes de l'Europe) le contrôle de l'immigration et le traitement des demandes d'asile.

Ensuite, parce que depuis juin 2005 s'est mise en place une liste nationale des « pays d'origine sûrs » (par exemple, la Géorgie) pour lesquels l'Etat français considère qu'il n'y aurait pas de risque sérieux de persécution : dans ce cas le traitement de la demande est accéléré et celle-ci a très peu de chance d'aboutir.

Le gouvernement a diminué le budget 2009, attribué à l'immigration, de 15% (par rapport à 2008) : ce sont particulièrement les aides pour l'asile qui vont être amputées ; les budgets pour les centres de rétention et les expulsions, eux par contre ne seront pas touchés.

En 2008, les DDASS ont eu ordre de diminuer les enveloppes budgétaires à destination des organismes d'accueil des demandeurs d'asile et des structures d'aide sociale. Conséquences : les possibilités d'hébergement sont réduites, même en urgence. Les services se retrouvent aussi à établir des critères de sélection pour l'hébergement ou l'aide des personnes. Celles et ceux qui ne se retrouvent pas « prioritaires » sont alors renvoyés vers le 115, le secteur caritatif ou se retrouvent à la rue...

La préfecture a déjà retiré à certaines associations la possibilité de domicilier les demandeurs d'asile. Or, sans cette domiciliation, aucune démarche administrative et juridique n'est possible. L'Etat veut aussi supprimer les services départementaux d'accueil et d'orientation des demandeurs d'asile (plateformes qui pouvaient assurer l'aide juridique, administrative, financière, etc).

Nous sommes contre ces politiques qui bafouent le droit d'asile

Ecrit le 4 février 2009

Expulsé !

De Contre-Journal du 27/02 : Monsieur O. est un jeune Camerounais arrivant en France en 2005, où il vient rejoindre sa tante. Arrêté quelques jours après son arrivée, l'Administration lui notifie une invitation à quitter le territoire français.

Mais il est remarqué dans les couloirs de la préfecture de police de Paris par les interprètes officiels parce qu'il parle anglais, allemand, grec, et quelques langues du Cameroun : une aubaine. Un emploi lui est proposé comme traducteur pour la préfecture de police avec une autorisation de séjour de trois mois. Sa qualité professionnelle est reconnue. Une fois son contrat avec la préfecture terminé, il est embauché en 2006 par le ministère de l'Intérieur. Puis comme traducteur à Coulommiers et enseigne latin et grec dans un collège à Tours tout en faisant la navette vers le Tribunal d'Evry où il est interprète.

Mais en février 2009 il est arrêté, menotté, placé en rétention. En attente d'expulsion ...

Source : http://contrejournal.blogs.liberation.fr/mon_weblog/2009/02/chroniques-de-3.html